

Le Préfet

Vannes, le 17 avril 2020

15/COVID19

Chères Morbihannaises, Chers Morbihannais,

Dans son adresse aux Français du 13 avril dernier, le Président de la République a souligné la nécessité de réfléchir collectivement à un déconfinement progressif, à compter du 11 mai.

Ce processus devra permettre au plus grand nombre de retourner travailler, afin de redémarrer notre économie, notre industrie, nos commerces et nos services, tout en garantissant un très haut degré de protection sanitaire pour tous.

Nombre d'entre vous ont maintenu leur activité malgré le confinement, de nombreux autres m'ont fait part de leur volonté de reprendre le travail dès que la situation sanitaire le permettra. J'entends également les interrogations des acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture et de l'événementiel, qui ne pourront redémarrer qu'après une période assez longue, et qui en seront durement affectés.

Afin de préparer dans les meilleures conditions la reprise économique de notre département, j'ai donc souhaité initier, dès maintenant, un travail collaboratif associant largement les acteurs du territoire. Filière par filière, l'objectif sera de partager vos préoccupations et bâtir ensemble un consensus large sur les conditions sanitaires de la reprise, ses modalités et grands principes, ainsi que l'accompagnement qui sera apporté par les pouvoirs publics.

Ce travail permettra d'envisager, dans chaque champ d'activité :

- la progressivité probable de la reprise,
- les conditions et précautions sanitaires préalables aux réouvertures,
- les accompagnements réglementaires ou dérogatoires possibles, envisageables ou sollicités : par exemple des ouvertures tardives et le week-end, des soldes ou braderies...
- les principes généraux de cohérence dans la réouverture des activités,
- les solidarités entre secteurs, notamment entre la grande distribution et les petits commerçants,
- les mesures préparatoires aux reprises tardives, en particulier pour les restaurants et les bars,
- enfin les accompagnements de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Je souhaite associer à ce travail tous les acteurs qui œuvrent pour le développement économique de notre département, et en particulier les élus qui vous côtoient au quotidien, responsables des chambres consulaires qui vous connaissent individuellement, commerçants, organisations professionnelles et acteurs associatifs. Les premiers échanges seront organisés dès la semaine prochaine.

En ce moment difficile mais où l'espoir renaît, je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour permettre, le moment venu, à notre économie de se redresser, pour le bien de tous les Morbihannaises et Morbihannais.

Le préfet,



Patrice FAURE

Liste des groupes de travail (non limitative)

1. Commerces : mode, artisanat, meubles, informatique, librairies ...
2. Restauration, dégustations, bars, discothèques –
3. Culture et divertissements, de plein air et en intérieur
4. Transports : navettes inter-îles, tourisme dans le golfe, locations de voiture, deux roues, bateaux
5. Plages et plaisance
6. Sports : centres équestres, club de voile, clubs de sport, golf, piscines...
7. Hébergement : hôtel, thalassothérapie, camping, gîtes
8. Examens : permis de conduire auto/moto/bateau
9. Soins à la personne autre que médical : coiffeurs, massages...
10. Travaux individuels et personnels : magasins de bricolage, horticulture
11. Marchés
12. Auto/moto : garages de réparation, de vente, concessionnaires
13. Services tertiaires : agences bancaires, assurances, experts-comptables, architectes, notaires...
14. Pauvreté : banque alimentaire, restos du cœur...
15. BTP

COMPTE RENDU DE L'AUDIO CONFERENCE DU JEUDI 23 AVRIL 2020 GROUPE DE TRAVAIL 4 PREFECTURE "PLAISANCE"

Réunion en audioconférence animée par Mme SIRET-JOLIVE, responsable DDTM/Aff Maritimes

Le groupe de travail (GT4) est piloté par le sous-préfet de Pontivy

Présents : Messieurs les maires des communes La Trinité sur Mer, le Tour du Parc, M. le député Jimmy Pahun, les directeurs des compagnies : Navix, Océane, bateaux-bus du golfe, les directeurs de la SELOR et de la CPM, la CCI, les transports maritimes, des membres représentant la plaisance professionnelle (type organisateurs de courses), l'UNAN 56.

Transport de passagers

Un tiers des débats a été consacré aux problématiques du transport de passagers. Le souci principal des compagnies réside dans l'approvisionnement en masques. Ils souhaitaient savoir si le port du masque était obligatoire et à qui revenait la charge du masque (Etat ou compagnie privée). Aujourd'hui, la réglementation exige une distanciation d'un mètre avec un nombre maximal de 100 passagers. Les compagnies soulèvent leur manque à gagner et le manque de bénéfice à venir sur cet exercice. Un transporteur a demandé la diminution, voire l'annulation de la taxe transport. Les compagnies ont fait part de 2 week-ends importants à venir de 3 jours et de leurs inquiétudes sur le nombre de passagers souhaitant traverser à cette occasion.

Chantiers navals professionnels : ils n'ont plus de part de marché à prendre.

CPM et SELLOR

La CPM et la SELLOR suivent actuellement les préconisations réglementaires : respect des gestes sanitaires, nettoyage, maintenance, accueil téléphonique assuré, intervention sur les bateaux à la demande du plaisancier. Ils effectuent également des rondes régulières de surveillance des ports et se rangent derrière les décisions gouvernementales qu'ils doivent appliquer.

Navigation loisir et professionnelle

Les navigateurs aimeraient avoir une date sur la reprise de la plaisance car nous sommes aujourd'hui dans l'inconnu mais à ce stade de 1^{ère} réunion, la reprise de la navigation n'était pas à l'ordre du jour aussi bien pour la plaisance loisir que pour la navigation professionnelle (courses, régates).

UNAN, plaisance loisir

En tant que président de l'UNAN 56, j'ai remercié le préfet d'avoir ouvert ce GT4 maritime qui permet de s'exprimer et de remonter les problématiques. J'ai indiqué que l'UNAN 56 exprime le sentiment de ses adhérents, que, faire valoir ses droits à la plaisance loisirs est compliqué aujourd'hui, car tout le monde, y compris les plaisanciers, s'entend sur l'importance à accorder au risque sanitaire et à la santé publique qui doit passer avant tout. Les plaisanciers sont également

conscients de la nécessité de veiller sur l'économie qui souffre. A ce titre, j'ai rappelé que la plaisance fait marcher nombre d'entreprises et de sociétés et est le poumon économique de nombre de villes de notre département.

J'ai ensuite fait part de notre objectif premier : l'écoute et le recueil des inquiétudes et remarques de nos adhérents ainsi que des demandes des associations de navigateurs que nous avons pour objet de représenter. J'ai fait savoir que nous avons reçu des appels téléphoniques et mails des associations du 56 et que nous avons décidé de créer un questionnaire qui a été largement diffusé auprès de nos adhérents afin de recenser les questions principales qu'ils se posent ainsi que leurs réponses, mais également, qu'ils puissent nous transmettre leurs problématiques et les solutions qu'ils auraient pu trouver face à certains problèmes ; solutions que nous partagerons ensuite aux autres adhérents.

J'ai également fait part du grand respect du confinement par les plaisanciers. J'ai indiqué qu'une perte de jouissance a été évoquée par certains navigateurs ainsi que le coût de leur contrat face à la perte de cette jouissance mais que le sujet n'apparaît pas prioritaire à cette heure face à l'urgence sanitaire. J'ai signalé que l'inquiétude majeure des plaisanciers navigateurs malgré la vigilance des gestionnaires communaux, SELLOR, CPM, au niveau des ports comme des ZMEL réside dans le fait que certains propriétaires ont le sentiment que leur bateau est abandonné. Malgré qu'ils font confiance à leurs gestionnaires, du fait des effectifs restreints, les propriétaires sont inquiets car les services habituels se retrouvent également restreints jusqu'à, pour certains, des difficultés à joindre leur capitainerie, tandis qu'eux, ne peuvent intervenir et surveiller leur bateau au niveau sécurité, contrôle des amarrages, parebats, catway ... Il existe aujourd'hui une forte demande de la part des associations et c'est la première proposition de l'UNAN 56 de mettre en place une dérogation permettant l'accès aux bateaux pour entretien, maintenance, contrôle sécurité, préparation du bateau – tout en respectant la distanciation entre plaisanciers sur les pontons.

D'autre part, le gouvernement permet aujourd'hui aux chantiers d'aller chercher les bateaux. Cela ne correspond guère aux souhaits d'une majorité des navigateurs qui veulent absolument être présents lors de la manœuvre et souhaitent la réaliser eux-mêmes. J'ai donc fait part de notre seconde demande qui est de permettre d'emmener son propre bateau au chantier naval pour entretien, maintenance, vidange, carénage, antifouling, ... Ces deux demandes sont souhaitées possibles dans un rapide avenir.

Ces 2 points vont être transmis pour examen par le sous-préfet et le préfet.

Compte-rendu réalisé par C. Roumagnac